

**AVIS PUBLIC**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 563-2021 modifiant le Règlement numéro 463-2013 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics afin d'ajouter des dispositions relatives aux heures de fermeture du parc municipal de la Rivière-aux-Émeraudes.

**AVIS** est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

**Donné à Percé, le 5 mai 2021.**

---

**Gemma Vibert,**  
**Greffière**